L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 1er. NOVEMBRE 1837.

Vu la solennité religieuse de ce jour, l'*Abeille* ne paraîtra pas demain.

Les Cazadores d'Orléans avaient donné un exemple des plus louables du respect pour les morts, et la pensée d'élever un commun monument pour les membres de leur corps, était aussi noble que religieuse. Ils viennent de rendre un hommage plus solennel encore à ceux qui furent leurs compagnons d'armes, en associant leurs mânes à un acte de bienfaisance remarquable. Tout en rendant les honneurs militaires à la tombe des braves, ils ont voulu tendre une main bienfaisante au malheur; et ils ont fait d'une cérémonie funèbre, un moyen d'éveiller, non seulement la charité de leur compagnie; mais encore, celle de tous les citoyens que doivent attirer les souvenirs et la prière. Quel hommage plus pur à ceux qui nous furent chers, que le denier de la veuve tendu à l'orphelin!

Un acte de piraterie des plus audacieux a été commis presqu'en vue de terre, à l'embouchure de la Delaware. Le *Susquehannah*, paquebot régulier de Philadelphie à Liverpool, ayant quitté New-Castle le 20, a été enlevé, dans la soirée du 21 par une goëlette pirate. Ce navire emportait une somme considérable en espèces, dont les écumeurs de mer ont dû avoir avis. On craint pour les passagers, parmi lesquels nous remarquons le nom de M. James Saul; il est malheureusement probable qu'ils auront tous été égorgés afin d'anéantir tout témoin du crime.

Une lettre de M. Rodney, agent des assureurs, annonce que la goëlette pirate s'est portée dans le sud après avoir rangé les bas fonds de cinq brasses, près du cap Henlopen, en vue des Lewes.

Nous voyons dans les journaux de New York, que les principales banques de cette ville ont adressé une circulaire aux banques de l'Etat pour demander la convocation pour le 7 novembre, d'une assemblée ayant pouvoir de discuter et fixer la reprise des paiemens en espèces pour l'époque à laquelle les bons du Trésor seraient émis.

Un journal de Columbia, dans la Pennsylvanie annonce l'arrivée de $350,000 en espèces, venant de l'Ouest et adressé à la Banque des Etats Unis, à Philadelphie.

NOUVELLES DE LA FLORIDE.

Les seules nouvelles que nous ayons reçues par l'estafette d'hier sont de la Floride. La goëlette Oscar, arrivée de St. Augustin à Savannah le 26 du courant, apporte la correspondance de l'éditeur du *Republican*, du 22:

"Je n'ai que le temps de vous informer que Osceola dit Powell, a été fait prisonnier avec 70 ou 80 guerriers, au fort Peyton, à environ 7 milles de cette ville, par les troupes sous les ordres du général Hernandez. On ne l'a amené en ville que dans la nuit et je n'ai pas pu voir ses traits et sa contenance, dont on a tant parlé. Ces Indiens s'étaient rendus au fort Peyton pour avoir une entrevue avec le général et savoir quelles conditions leur seraient imposées pour conclure avec les blancs une paix perpétuelle, pourvu qu'on leur permît de rester dans les limites du territoire. Il leur fut répondu que le gouvernement exigeait qu'ils émigrassent; mais lorsque le général Hernandez vit qu'ils étaient résolus à rejeter cette condition, il pensa devoir mettre d'un coup fin à la guerre en saisissant cette occasion de s'emparer de Powell. D'après un plan combiné d'avance, et à un signal que donna le général pendant la conférence, les troupes enveloppèrent les Indiens et les firent prisonniers. C'est le langage ferme et résolu de Powell qui décida le général Hernandez à suivre cette marche.

"Il y a quelques jours, 70 à 80 nègres arrivèrent au fort Peyton, s'étant échappés des mains des Indiens; ils appartiennent pour la plus part à MM. Rees et Hewiott.

"Nous tenons maintenant prisonniers dans notre fort les chefs Powell, Coa-Hajo, Philip, Coochy, chef, Blue-Snake, Euchee Billy et Suscanugge, et environ 150 guerriers, femmes et enfans. Il est à supposer que la capture des deux premiers chefs amènera d'importants résultats et que Micanopy, Jumper, Alligator et Sam Jones ne tarderont pas à capituler. Lorsque ces Indiens furent pris, ils n'avaient que très peu de poudre et leurs carabines étaient en mauvais état, la plupart hors de service.

"Le général Hernandez part demain pour battre le pays jusqu'à Mosquito et Volusia."

Un Post-scriptum, du 23, ajoute que le major Ashby a fait prisonniers dix autres guerriers, venus au fort Peyton pour se joindre à Powell.

Extrait du Herald.

"Il y a quelques jours qu'un jeune homme de Lafayette s'est courageusement coupé la gorge, parce qu'il avait insulté une dame et qu'elle menaçait de le poursuivre."

C'est un triste retour sur soi même, que de réparer une offense grave faite à la civilisation, que de se sacrifier ainsi au remords d'une honteuse action. Cependant, c'est un enseignement pour ceux qu'une fougue inconsidérée entraînerait à insulter une femme! En Amérique, où le respect pour le sexe est si sévèrement pratiqué, qu'une femme est, seule, sous la garantie de tous; à la Louisiane où ce respect s'unit au souvenir de cette noble galanterie française qui faisait de tout homme de cœur le serviteur et souvent le champion du beau sexe; on ne peut s'empêcher de donner un regret à l'homme assez pénétré de la honte d'un odieux procédé pour s'en être si cruellement puni! Mais aussi de quelle indignation doit-on être mu au souvenir du barbare traitement éprouvé naguères par une femme! honte et pitié!

En France, un physicien vient de mettre littéralement la lumière en bouteille. S'étant aperçu que le vide électrisé devenait lumineux, il a fait construire un ballon de trois pouces de diamètre avec un col long de trente; il l'a rempli de mercure et l'a renversé dans une cuvette pour le vider; le mercure descendit et se maintint à 28 pouces dans le col; il ferma hermétiquement son ballon au-dessus du mercure, et obtint un globe avec un vide absolu; il est entendu qu'il avait auparavant soustrait par un axe du globe les pointes électriques qui reçoivent le fluide d'une pile galvanique placée dans un coin de l'appartement. Ce globe lumineux est suspendu au plafond de sa chambre, et produit l'effet d'un petit soleil artificiel dont la lumière ne blesse pas les yeux comme celle du vrai soleil.

Sur la situation politique de l'Europe.

L'intérêt pressant de nos affaires nous éloigne souvent de nous occuper de ceux de l'Europe, et pourtant la politique de cette antique patrie de la civilisation ne saurait nous rester étrangère. C'est de là que nous tenons les leçons du passé; et l'histoire, qui chez nous date d'aujourd'hui, est chez elle une source antique et inépuisable d'enseignemens utiles. La politique embrasse à la fois les relations des peuples entre eux, et les droits réciproques que leur ont assurés les traités; et c'est de la combinaison de ces rapports que résulte nécessairement une influence plus ou moins grande dans le collège des nations. On peut voir par là combien il est utile pour chacune de celles qui figurent sur la scène du monde de prendre part aux actes des cabinets respectifs, et d'avoir l'œil ouvert sur leurs manœuvres les plus secrètes. C'est à l'exécutif qu'est dévolue chez nous cette immense attribution, et le cabinet américain a désormais pris rang parmi les plus habiles. Quoiqu'il en soit, les mystères de la politique tout profonds qu'ils puissent être, n'en intéressent pas moins les peuples par leurs résultats; et dès lors, le publiciste, en rapprochant certains faits, en rappelant certains souvenirs, en tire des inductions plus ou moins probables ou plus ou moins justes.

La face générale des affaires politiques importe donc à connaître à un peuple aussi répandu que l'est celui des Etats-Unis, et nous avons à regretter l'espèce d'insouciance avec laquelle on semble, dans la plupart des journaux, traiter un sujet qui se lie si étroitement avec le commerce.

Depuis longtems, l'Europe est un *port d'armes*, mais elle ne les pose pas. La révolution de juillet tient éveillés tous ceux que la restauration semblait avoir endormis; et la cause des peuples et des rois une fois remise en question, ne permet plus de considérer un repos apparent que comme une trêve indéterminée.

En effet, quelques indices pourraient faire croire que le *statu quo* touche à sa fin, et que la France, fatiguée du rôle humiliant qu'elle joue depuis plus de vingt ans, aspire à ressaisir son rang parmi les grandes puissances, et à reprendre toute l'influence qui lui convient. Parmi les qualités que l'on reconnaît au Roi des Français, la politique est la moins contestée; et sans remonter à des époques où il a fait preuve de toute l'habileté de Louis 18, de toute la finesse de Louis onze soit pour dissimuler, soit pour accomplir ses desseins, on peut déduire des faits connus toute l'étendue de son génie en ce genre. Temporiser et endurer, tel est jusqu'ici le fond de sa politique; mais, dégagé des embarras intérieurs, une attitude plus ferme semble devoir être adoptée par lui; et il a senti qu'une plus longue condescendance vis à vis de l'Autriche et de la Russie, compromettrait à la fois la dignité et les intérêts de la France. L'intervention dans les affaires de Naples soumettait sans retour les peuples d'Italie au joug pesant qu'ils brûlent de secouer; et c'est dans une pareille circonstance que l'on peut apprécier la possession d'Ancône. Le ton du cabinet français a fait du reste impression à Vienne, où l'on s'est aperçu que la Prusse et l'Allemagne partageraient les intentions de la France à l'égard des libertés promises aux peuples, et contestées depuis si longtemps.

Les affaires d'Espagne, couvertes d'un voile obscur au moment d'une quelque catastrophe; cependant, la cause du prétendant y gagne chaque jour du terrain; et l'on doit [illegible] en eux, ons sur le jugement à porter [illegible] de la France et de l'Angleterre [illegible] malheur au pays, et au Portugal, que l'[illegible] à la rage des partis qui les déchirent. Est-ce calcul, est-ce négligence, [illegible] que les peuples [illegible] d'une intervention? [illegible] de l'Autriche et de la Russie [illegible] Don Carlos et à Don Miguel.

La guerre d'Afrique pourrait bien n'être qu'un prétexte pour rassembler de grandes forces de terre et de mer qui, au besoin, iraient fondre par Ancône, sur l'Italie, et faciliteraient la nationalisation des peuples divisés de ce beau pays. L'Algérie est un poste merveilleux pour tenir en échec la puissance [illegible] et pour opposer [illegible] une résistance à l'ambition de la Russie, et aux projets qu'on suppose à l'Angleterre de soumettre l'Egypte. On voit par aperçu de la situation politique de l'Europe, combien d'intérêts y sont en présence, et quel incendie s'y peut, d'un instant à l'autre, allumer. Nous ne prétendons pas entrer dans les détours d'une politique si compliquée; nous avons seulement voulu essayer de fixer l'attention sur une époque grosse d'événemens; et nous reviendrons incessamment sur un sujet si fertile en observations utiles.

Les Doctrinaires Espagnols

Et la Garde Nationale de Madrid le 7 Juillet 1822.

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'un cri de liberté, parti des rivages de l'Océan, avait jeté la terreur dans l'âme du roi Ferdinand, qui, au milieu de sa garde, entouré de ses ministres, avait abdiqué l'exercice de son implacable despotisme. Ferdinand VII avait juré la constitution de 1812, avec tous les échos de la sincérité, mais le parjure et la trahison étaient au fond de ce serment, prononcé dans un paroxisme de craintes et de remords. J'ai juré la *Constitution librement et de tout mon cœur*, disait Ferdinand VII à un illustre Espagnol qui lui refusait de devenir son ministre, *je l'observerai et je la ferai observer ponctuellement.*

A ce règne de sang et de folies succédait le règne des lois. Des députés de la nation s'occupaient à combler l'abîme de malheurs creusé par le despotisme, abîme où s'étaient successivement engloutis la liberté, la gloire, le génie et la prospérité de l'Espagne.

Bientôt de vaines tentatives, des menées clandestines vinrent annoncer qu'une lutte sourde contre la liberté avait commencé; les scènes du 5 septembre 1820, où un ministre patriote, mais trop crédule, détourna le mouvement de la révolution, trompé qu'il était par une cour astucieuse; la nomination du général Carvajal au commandement de Madrid, violation manifeste de la constitution, le renvoi brutal et perfide du ministère Arguelles; les mouvemens insurrectionnels d'Echevarri, de Mérino, d'Erolos et de tant d'autres, chefs de troupes d'assassins, vivant du pillage, tout cela n'était que le prélude d'autres événemens plus graves.

Deux ministères s'étaient usés à défendre la liberté et les lois. Des hommes plus ou moins habiles, mais au cœur droit, avaient paralysés les efforts des conspirateurs. Il fallut à Ferdinand des ministres plus flexibles. *Les doctrinaires apparurent en Espagne.*

Martinez de la Rosa devint chef de cette nouvelle secte et rangea sous sa bannière des hommes de quelque mérite au milieu d'une foule d'adeptes obscurs, si pittoresquement désignés sous le nom de *pasteros*. Un ministère fut nommé, où figuraient en première ligne Martinez de la Rosa, Moscoso et Garely. Ils devinrent les instrumens aveugles des hautes œuvres de la sainte alliance et des Bourbons de France, dont Ferdinand mendiait en secret les secours. Ils se chargèrent d'opérer une contre-révolution qui ne devait s'arrêter à on ne sait quelle charte octroyée, à laquelle on songeait dès cette époque. Les mêmes hommes qui firent la tentative de l'établir en 1822, sont ceux qui ont enfanté le statut royal en 1834.

Soit aveuglement, soit séduction, Martinez de la Rosa et les siens laissèrent l'insurrection prendre tout son développement dans les provinces limitrophes de la France, et la restauration fournissait argent, armes et munitions. N'a-t-on pas vu la répétition des mêmes faits, quant à eux, dès que les doctrinaires d'Espagne sont revenus aux affaires en 1834? En apprenant l'arrivée de don Carlos en Navarre, Martinez de la Rosa ne sut dire aux cortès autre chose, sinon que ce n'était *qu'un facticux de plus*. Niaise parodie d'un mot attribué à Charles X.

La valeur des troupes, le patriotisme des gardes nationales déjouèrent les manœuvres contre révolutionnaires des doctrinaires, on songea dès lors à frapper un grand coup dans la capitale en faisant insurger la garde royale.

Ces projets criminels n'étaient pas conduits avec une telle habileté, qu'il ne fût facile aux amis de la liberté de les *suivre pas à pas*. Les cortès étaient assemblées. Dans une séance qui eut lieu le 3 mai au soir, le ministre de l'Intérieur, Moscoso (depuis ministre de l'intérieur du statut) interpellé sur l'état de la Catalogne, donne avec une suffisance habituelle, la certitude d'une prochaine pacification de cette importante province. Le député Galiano (1) accusa les ministres, et témoigna ses craintes sur leurs intentions. Peu après, les cortès votèrent une adresse au roi contre les ministres.

Le 30 mai, à Aranjuez et à Valence, la fête du roi fut l'occasion de graves désordres. Pour la première fois on entendit le cri stupide de *vive le roi absolu*. Ces nouvelles tentatives échouèrent et coûtèrent la vie au général absolutiste Elt.

Le 30 juin Ferdinand revint d'Aranjuez pour la clôture des cortès. Dans la réponse du président Alvaro Gomez Becerra au discours du roi, on lit ces mots: *Nous devons tout attendre de l'amour paternel de V. M. pour faire respecter en tout lieu le nom espagnol, rétablir l'ordre intérieur et assurer la tranquillité.*

A l'heure même où ces paroles de concorde et de respect étaient prononcées au nom de la représentation nationale, à l'heure où les cortès se séparaient du roi, le signal de la contre-révolution était donné. Ferdinand, de retour de la cérémonie, rentrait au palais au moment où la garde royale commençait son mouvement insurrectionnel en attaquant à coups de sabres et de baïonnettes des citoyens inoffensifs qui, placés sur le passage du monarque, sur la place d'Orient, le saluaient du cri de *Vive le roi constitutionnel!* En vain la voix de quelques officiers se fait entendre: elle est méconnue de cette soldatesque furibonde; c'est avec beaucoup de peine qu'on parvient à faire rentrer la garde royale dans ses casernes. Déjà le sang avait coulé. Le lieutenant Toxa est blessé, l'intrépide et malheureux Landaburu tombe sous les coups des soldats qu'il veut contenir; il expire sur les marches de l'escalier intérieur du palais, aux portes des appartemens du roi.

A la nouvelle de cet horrible assassinat, la capitale est consternée; les citoyens courent aux armes. La garde royale, craignant une réaction populaire, sort de Madrid avec armes et bagages, et campe à ses portes, demandant son roi, qui devait se mettre à sa tête. Se voyant trompée et lâchement abandonnée, cette troupe égarée se retire à la Moncloa et au Pardo.

Le ministère doctrinaire se tenait enfermé au palais, ainsi que le gouverneur civil, la municipalité, seule autorité existante dans la capitale, veillait à son salut. La garde nationale bivouaquait sur les places publiques. Madrid était un vaste camp.

Averti de l'état de la capitale, le général Espinosa, commandant de la Castille, réunit les troupes de sa division et marche sur les rebelles; pris ainsi entre deux feux, ils durent sortir de leur position du Pardo, et tenter un coup de main sur Madrid.

Le 6 juillet à 10 heures du soir, la garde se met en marche sous les ordres du comte de Moy, et entre dans Madrid par la porte du *Conde-Duque*, qui se trouve ouverte.

A la pointe du jour du 7, la garde royale commença l'attaque en débouchant en quatre colonnes sur quatre points différens. La première colonne déboucha par la rue de Bieteras, la seconde par la rue de Amargura, toutes les deux ayant en tête les compagnies d'élite, faisant un feu très-vif aux cris de: Vive le roi absolu! On les reçut aux cris de Vive la constitution! soutenus par une fusillade si bien nourrie, que les deux colonnes reculèrent. La troisième s'avança par la petite rue de l'Infierno, et fut également repoussée; la quatrième, enfin, devait attaquer par la rue de la Sal, mais elle fut arrêtée par la vigoureuse résistance qu'elle y trouva. Repoussée partout par le feu meurtrier des soldats de la liberté, la garde recule, une partie cherche un refuge au palais, une autre fait volte face, prend position à la place *del Sol* et attend. Cinq fois ces soldats égarés, si dignes par leur courage de servir une noble cause, revinrent à la charge et cinq fois ils furent refoulés par une grêle de balles et de mitraille qui jetait la mort dans leurs rangs. Bientôt ils sont eux-mêmes, attaqués; ces malheureux soldats se replient au palais.

Un parlementaire du roi vint demander et obtint que le feu cessât. A l'instant, des députations des différentes autorités se réunissent dans le palais des cortès pour entendre les conditions de l'armistice. Dès le début de la discussion le désarmement de la garde royale rebelle fut exigé comme condition absolue. On accorda une heure pour avoir une réponse.

Ce délai expiré, les commissaires du roi se présentèrent précédés de trompettes, annonçant que les conditions étaient acceptées. Le comte de Casa-Sarria (1) insistat de rechef au nom du roi pour que le désarmement n'eût pas lieu. Il reçut encore une réponse négative. Au moment où ces conditions allaient recevoir leur exécution, au mépris de la convention stipulée, la garde recommence le feu et opère sa retraite par le campo del Muro, la montée de la Vega et le pont de Ségovie; poursuivis par les généraux Copons et Ballesteros, les soldats de la garde périrent sous le sabre de la cavalerie et par la mitraille, ou furent faits prisonniers.

Telle fut cette terrible journée, jour de deuil et de gloire. Les soldats de la garde, séduits par une cour parjure, encouragés par un ministère, soumis à la camarilla et sous l'influence étrangère, affrontèrent la mort avec intrépidité. Pendant ce combat fratricide, ceux qui en furent les lâches instigateurs ou les instrumens aveugles en attendaient l'issue en toute sûreté. La liberté triompha, et les ministres doctrinaires et leurs complices purent par la suite se soustraire au châtiment qui les attendait. Les cortès décrétèrent leur mise en jugement, les événemens qui se précipitèrent, en arrêtèrent les effets; l'invasion de 1823 vint étouffer le germe de la génération espagnole et couvrir de deuil le sol de la Péninsule.

Pendant les douze années qui suivirent cette fatale invasion, les généreux enfans de l'Ibérie, proscrits, errans, repoussés par tous les gouvernemens absolus, dédaigneusement tolérés par ceux qui se disaient libres, ont supporté leur exil avec la dignité et le courage d'hommes libres, attendant des jours meilleurs. Enfin, la mort atteignit le tyran sur son trône. Les Espagnols crurent que l'heure de la liberté avait sonné pour eux: vain espoir!

Les doctrinaires ont reparu, et de nouveaux ils escamotent, le pouvoir à leur profit. Martinez de la Rosa, Moscoso, Garely, hommes de la conspiration du 7 juillet, ressaisissent les portefeuilles qui étaient tombés dans le sang de la garde nationale de Madrid, reprennent leur ouvrage d'alors, et semblent dire à cette garde: "Vaincus au 7 juillet 1822, nous triomphons en 1834. Ferdinand régna par la terreur, nous régnerons par la fraude et le mensonge."

Le nouveau ministère doctrinaire se fait une gloire de fouler aux pieds les vieilles franchises du peuple, il refuse aux citoyens armés le nom de garde nationale, puis il se fait constituant, réalise son utopie, publie le statut comme limite où doivent s'arrêter les prétentions des Espagnols, il dicte une loi électorale qui donnait à l'Espagne *neuf cents électeurs*, crée à son caprice une chambre de procerès. Ainsi entourés de leurs propres créatures, fiers de leur œuvre, les ministres doctrinaires de l'Espagne défient l'avenir qui s'avance, et ne prennent aucun souci de la guerre civile; ils oublient que, le 7 juillet 1822, ils livrèrent la capitale et la liberté aux fureurs d'une garde prétorienne, et que ce crime est resté impuni, mais le peuple, mais la garde nationale, n'ont pas oublié le 7 juillet 1822. La méfiance que leur inspiraient les doctrinaires est visible, bientôt les symptômes en deviennent alarmans. Sa colère éclate enfin, et d'un bout à l'autre de l'Espagne, les gardes nationales se prononcent contre le ministère, celle de Madrid se soulève, les doctrinaires tombent. Au bout d'un an, la même unanimité se manifeste dans toute la Péninsule contre les successeurs doctrinaires recrutés parmi d'anciens révolutionnaires. Quand M. Isturiz, devenu doctrinaire, voulut lancer ses ordonnances, les gardes nationales partout reprirent les armes, on se hâta de désarmer celle de Madrid; mais le 15 août 1836 fit justice de l'attentat du 15 mai, et la garde nationale reprit les armes qu'on lui avait arrachées le 4 août.

En août 1837, la garde nationale de Madrid s'est montrée digne de celle du 7 juillet 1822; comme alors, pas un citoyen n'a manqué à l'appel, et onze mille gardes nationaux se sont présentés pour marcher contre les factieux carlistes, et pour contenir les factieux doctrinaires en-dedans.

(1) M. Galiano rédacteur des proclamations des insurgés de l'île de Léon en 1820 fut rejoindre Riego et Quiroga; orateur du [illegible] de la Fontana de Oro à Madrid, après le [illegible] de ce club [illegible], auteur de la proposition de déchéance du roi le 11 juin 1823 à Séville, [illegible] des doctrinaires le 9 mai 1835, il a été devenu même doctrinaire en 1836.

(Communiqué.) [illegible]

T[illegible]—10 caisses Tabac de la marque d'Hu[illegible] 45 do. do. de Saunders, 6 12 et 16, 14 do. de. Bour[illegible]. PUECH & DUPLESSIS, rue de la vieille Levée No. 26.

Feuilleton de l'Abeille.

Scènes d'anthropophagie dans la Nouvelle Galles du Sud.

On écrit de Port-Macquarie, le 26 février 1837:

"Voici un acte atroce, dont le récit était dans toutes les bouches, lors de mon arrivée à Hobart-Town. Ce sont les révélations faites quelques heures avant de mourir, par Edouard Brougton, déporté d'Angleterre dans les colonies pénales, qui fut exécuté pour crime de désertion, avec un autre scélérat du nom de Macavoy, qui a joué un rôle assez actif dans cette sanglante histoire.

"Le parti des déportés déserteurs auquel appartenait ce Brougton, et qui s'échappa du port de Macquarie, se composait d'abord de cinq personnes; savoir: Richard Hutchinson, appelé communément *Haut et Bas Dieu*, homme de haute taille, autrefois possesseur de deux riches troupeaux, l'un de moutons, l'autre de bœufs, dans la plaine de Bathurst, entre la Clyde et le Shannon, près de Cluny-Park, domaine du capitaine Clark; un vieillard du nom de Coventry, âgé de soixante ans environ; Patrick Fagan, enfant de dix huit ans, d'une dépravation précoce et profonde: et deux malfaiteurs, Brougton et Macavoy. Ces cinq personnages occupaient une habitation en dehors de l'établissement principal, sous la garde d'un constable. Ce constable avait toujours témoigné à Brougton beaucoup de complaisance, et ne lui refusait rien de ce qu'il pouvait décemment accorder; néanmoins, au jour du départ, celui-ci s'unit à ses quatre compagnons pour le dévaliser; on ne lui laissa pas même un morceau de pain.

"Il semble que les cinq misérables, engagés dans un péril commun, auraient dû travailler de concert au succès de l'entreprise. Il n'en fut rien. La guerre éclata entr'eux aussitôt que leurs provisions furent épuisées. Sans s'être communiqué leurs intentions, ils savaient tous qu'aucun d'eux ne se ferait scrupule de tuer ses compagnons plutôt que de mourir de faim. Aussi, de quels regards ils s'observaient! comme ils se disputaient la possession d'une hache! seule arme qu'ils possédassent, et que jusqu'alors ils avaient portée tour à tour. Elle était restée aux mains de Brougton, qui veillait chaque nuit auprès de son trésor.

"De concert avec celui ci, Macavoy, Coventry et Fagan désignèrent Hutchinson comme première victime; ils tirèrent au sort pour savoir quel serait l'exécuteur de la sentence. Ce fut Brougton, qui se mit aussitôt à l'œuvre, et d'un coup, il sépara la tête du tronc. Ils dépecèrent aussitôt le corps, dont ils partagèrent les morceaux, à l'exception des mains, des pieds, de la tête et des intestins. Chacun d'eux vécut sur sa provision.

"Après quelques jours de sécurité et d'abondance, se voyant au bout de leurs vivres, l'alarme les saisit de nouveau; chacun d'eux croyait voir ces trois compagnons prêts à s'élancer sur lui pour le mettre en pièces. Pas un n'osait fermer les yeux dans la crainte de ne plus les rouvrir. Cependant Brougton et Fagan conclurent entr'eux une sorte de traité d'assurance qui leur permit de prendre quelques repos alternativement; l'un veillait sur le sommeil de l'autre. Cette alliance rendait fort critique la position de Coventry et de Macavoy. Mais laissons Brougton raconter lui même le dénouement de cet horrible drame.

"Après Hutchinson, ce fut le tour du vieux Coventry. Une nuit qu'il était occupé à faire du bois dans la forêt, Macavoy, Fagan et moi nous tombâmes d'accord à ses dépens. Mes deux compagnons voulaient que le sort décidât encore entre nous; je refusai, car j'avais déjà tué mon homme, et c'était bien le moins qu'ils fissent à leur tour la même besogne. Fagan prit l'affaire sur lui: armé de sa hache, il s'avança contre le vieillard, qui demandait merci, et lui asséna un coup sur la tête entre les deux yeux. Comme il n'était pas mort, nous l'achevâmes, Macavoy et moi, et le dépeçâmes ensuite.

"Nous mangeâmes de grand appétit et sans ménager les morceaux comme si nous avions été sûrs d'avoir le lendemain un bœuf à notre fantaisie. Pendant le jour je portais la hache sur l'épaule, et la nuit je la plaçais sous mon chef; oubliant que mes compagnons avaient des couteaux et des rasoirs, je me croyais en sûreté et dormais en conséquence. La chair de Coventry durait encore, lorsqu'une nuit Macavoy se leva tout à coup, l'œil hagard, et, s'approchant de moi, vint me proposer d'aller tendre des pièges dans la forêt, pour essayer de prendre quelque kangarou. Fagan, qui nous avait entendu, resta près du feu.

"A peine avions nous fait trois cent pas, que Macavoy voulut s'asseoir. Quoique j'eusse la hache sur mon épaule, je craignais que mon compagnon, plus vigoureux que moi, n'essayât de me tuer.

"Cependant je m'assis, ayant soin de tenir la hache hors de la portée de Macavoy. Je me méprenais sur ses intentions. Quand nous fûmes assis.—Nous devrions bien, me dit-il, tuer ce Fagan, qui pourra nous dénoncer un jour.—Je combattis vivement cette idée et répondis du dévouement de Fagan, auquel j'aurais confié ma vie sans hésiter. Après un assez long débat nous revînmes à notre feu. Fagan, étendu nonchalamment, se chauffait.

—Eh bien! dit-il en levant les yeux sur nous, avez vous dressé quelques pièges?—Ce ne sont pas les pièges qui manquent ici, répliquai-je, j'ai même le gibier. Je m'assis à la droite de Fagan, Macavoy se plaça à la mienne. Je voulus faire part à mon compagnon de ce qui s'était passé, mais le voisinage de Macavoy me força d'être discret. Bientôt, assoupi par la chaleur du feu, je m'étendis par terre et m'endormais à peine quand tout à coup je fus réveillé par un cri d'effroi. Je me lève, et je vois Fagan, la tête fendue et rejetant des flots de sang. Macavoy pressait de son genou la poitrine du jeune homme, et tenait la hache levée sur sa tête.—Misérable, m'écriai-je, qu'as-tu fait?—Nous voici sauvés tous deux!" et à ces mots il asséna un second coup à sa victime. Fagan poussa un gémissement étouffé et expira.

"Je n'avais pas à récriminer: j'aidai donc Macavoy à dépouiller le cadavre de Fagan et à le faire rôtir. A tout événement nous fîmes rôtir le corps entier, nous y trouvions le double avantage de le rendre plus léger et plus facile à cacher. Après quelques jours de marche, nous nous trouvâmes dans le voisinage de Macquis. Deux jours auparavant, nous avions entendu le bruit d'une meute poursuivant un kangarou; c'étaient des chiens sauvages. Nous prîmes le kangarou qui nous débarrassa des restes de Fagan. C'est ainsi que nous arrivâmes au marais de Macquis, seuls dépositaires des secrets de notre voyage.

(*Paris and London Advertiser.*)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un paysan vient se plaindre de trois ouvriers tailleurs qui lui ont volé des framboises.

—Si c'te année y en avait du fruit, j'dirais rien; mais y en a pas, autant dire pas, si peu que rien; et si encore fallait que le Parisien le ravage, autant culbuter sa terre et aller dire aux impositions de faire la récolte.

M. le président.—Les prévenus vous ont volé des framboises?

Le paysan.—La v'la ma quittance des impositions: sept francs et dix sept sous, c'est pas un liard. Pourquoi alors que le gouvernement me fait pas payer, qu'il laisse les l'artisans faire le pillage de mes framboises, surtout le dimanche, que c'est un déluge qu'il y a plus que de vermine!

M. le président.—Vous avez surpris les prévenus en flagrant délit, et ils vous ont battu?

Le paysan.—Et tout juste: pourtant j'avais droit de ne pas être battu, puisque c'était ma propriété et mes framboises, et que v'la ma quittance des impositions.

M. le président.—Comment cela est il arrivé?

Le paysan.—C'est arrivé que je faisais une mouche avec Minard pour une chopine. Tiens, qu'il me dit, regarde donc ces trois particuliers, dont qu'il y en a un de bossu comme toi (parce que voyez vous, Monsieur, j'ai une petite bosse sur la droite, mais de naissance.)

M. le président.—Nous voyons bien, continuez.

Le paysan.—Oui, c'est assez visible, mais, comme j'vous dit, c'est de naissance. Je parie, qu'me dit Minard, que mes trois particuliers vont manger tes framboises.—La crois, Minard! que j'dis.—Je parie un litre.—Pourquoi! moi, j'ai pas idée.—Pourquoi que tu as pas idée?—Parce qu'y m'ont l'air de tailleurs, et que des tailleurs ça ne doivent pas aimer les framboises; si c'étaient des prunes, j'dis pas. (Tout joyeux de sa pointe, le plaignant se frotte les mains, rit à gorge déployée et se tourne vers l'auditoire comme pour l'interroger sur l'effet qu'il vient de produire.)

M. le président.—Tous les trois vous ont ils frappé?

Le paysan.—A mort, à terre, en l'air, par derrière, par devant; mais aux deux grands je leur en veux pas, n'y a qu'au petit.

M. le président.—Que vous a t il fait de plus que les autres?

Le paysan.—Y m'a fait de plus qu'étant germains tous les deux, il devait me respecter.

M. le président.—Ah! vous êtes cousins germains?

Le paysan.—C'est un fait, vous voyez donc pas que sa bosse en ferait deux comme la mienne, et que c'est une infamie qu'une bosse ne respecte pas un autre.

Le germain.—Parole d'honneur, j'avais pas eu l'honneur de m'apercevoir de la votre quand nous avons eu la chamaillerie.

Le paysan.—Peut-être bien aussi que vous aviez pas vu mes framboises que vous m'avez volées.

Le germain.—Volées n'est pas le mot, s'il vous plait; si vous disiez maraudées, à la bonne heure. On peut se permettre une petite maraude; mais pour un vol, jamais.

M. le président.—Ce qui est absolument la même chose, car ce que vous appelez maraude n'est pas autre chose qu'un vol.

Le germain.—Faites excuse, Monsieur le procureur général: Voler, c'est mettre dans sa poche; et marauder, c'est mettre dans sa bouche pour se rafraîchir.

Le tribunal n'admettant pas cette distinction, et le double délit de vol et de voies de fait étant établi, condamne les trois tailleurs à un mois de prison.

(*Droit.*)

M. le président.—Phalambot, vous êtes prévenue d'avoir, étant en état d'ivresse, battu votre femme et insulté les agens de la force publique, qui voulaient vous en empêcher.

Phalambot.—Je n'ai qu'une douzaine de mots à vous répondre: je suis je t'l dans un pays libre, oui ou non?

M. le président.—Cela n'a rien de commun avec le fait qui vous est reproché.

Phalambot.—Ah ben! par exemple! qu'est ce qu'a le droit de se mêler de ma boisson, puisque j'ai payé tout le vin bu, comme dit la chanson.

M. le président.—Vous avez bien fait de payer, mais vous avez eu le tort d'insulter la garde et de battre votre femme.

Phalambot.—Comment! on n'a pas le droit de battre sa femme, à présent?

M. le président.—On n'en a jamais eu le droit.

Phalambot.—Je vous fais bien excuse.... Comme dit Montesquieu, on peut battre sa femme, pourvu qu'on ne l'assomme pas.

Un garde municipal dépose qu'il a eu toutes les peines du monde à arrêter les sévices du prévenu, qui frappait à coups redoublés sur sa femme.

Phalambot.—Dites un peu voir à ces messieurs si elle n'était pas dans le vin jusqu'à la mort c'te pauvre femme!

Le garde municipal.—Oh! ça c'est vrai, car elle n'a rien senti des coups que son mari lui donnait, et cependant il était joliment en train à casser la tête du cheval de Henri IV.

M. le président.—Si votre femme s'enivre, c'est probablement vous qui lui avez donné l'exemple.

Phalambot.—Ah! ouche.... ben du contraire!.... Chaque fois que j'prévois que je me pocharderai je lui dis comme ça le matin: Marie, reste à la maison et prépare moi de la soupe à l'ognon, il y aura ce soir un peu d'tabac, comme dit la chanson. "Au lieu de ça je la trouve lichant de l'*eau d'afe* (de l'eau de vie) avec la voisine, comme deux amours d'éponges qu'elles sont. Vous comprenez bien que si on se soûle les deux dans un ménage, n'y a pas moyen que les affaires marchent....y a deux enfans en nourrice.

M. le président.—Vous avez deux enfans en nourrice, et au lieu de travailler, vous vous enivrez, et vous voulez que votre femme élève vos enfans.... Votre conduite est honteuse.

Phalambot.—Je travaille la semaine....; mais on peut bien se rafraîchir un peu le dimanche.

M. le président.—Mais, ce jour là, c'était un jeudi.

Phalambot.—Ce se peut bien.

M. le président.—Quel est votre état?

Phalambot.—Tonnellier.... Vous comprenez bien qu'on ne peut pas se trouver toute la journée en tête à tête avec des tonneaux, sans que ça vous donne des idées.

Le tribunal condamne Phalambot à quinze jours de prison et 20 fr. d'amende.

Phalambot.—La prison, faudra ben....; mais l'amende, enfoncé le gouvernement, vu que je n'ai qu'un sou, comme dit la chanson, ou Montesquieu, mais c'est la même chose.

[*Gazette des Tribunaux.*]

AVIS.—Le Dr. Théodore Gaillardet a transporté son domicile faubourg [illegible] No. 172, entre Saint Pierre et Toulouse. 23 oct—1m

AVIS.—Le soussigné invite les créanciers de la succession de feu Nicolas Clément, à lui présenter leurs réclamations rue du Quartier No. 218. Il invite également ceux qui doivent à la dite succession de solder leurs comptes dans le plus bref délai. 18 oct—12 F. ROY, Administrateur.

Drs Magnin & Langerdorff ont transporté leur domicile, rue St. Louis, no. 10. 27 oct—6

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

78	balles Mississipi, choisi		13¼
36	do	do prix inconnus.	
100	do	Louisiane	11¼
65	do	do	12¼
57	do	do	11¼
100	do	do	13
85	do	do	11¼
27	do	do	12¼
96	do	de vieux	8¼
19	do	do prix inconnu.	
653			

NEW YORK, 23 oct. 1837.

VENTES D'ACTIONS.

10	actions Banque des Etats Unis		118½
25	do	do	118¼
20	do	do	118¼
50	do	do comptant	118¼
50	do	do	118¼
40	do	do	118¼
50	do	do	118¼
55	do	do	118¼

Ventes d'espèces—Les ventes de ce matin comprennent $17,500 or américain à 5 ¼ de prime. Nous cotons les demi piastres de 5¼ à 5½ do, quart à — do.

Traites sur la Trésorerie—Pas de ventes. Nous les cotons de ¼ à 1 pr. ct, de prime.

Cincinnati, 24 octobre 1837.

Farine—En conséquence de la baisse de la rivière, la demande pour cet article est très limitée. Les prix ont éprouvé une faible amélioration, et celle du canal à $5 50.

Whiskey—Des ventes ont été faites la semaine dernière à une amélioration de ½ cent de nos prix de la semaine précédente, le prix du Canal est de 30 cents.

Jambon—Cet article est excessivement rare à 7½; jambons enveloppés à 10 cts.

Graisse—Les prix se maintiennent les mêmes que ceux de la semaine dernière, c'est à dire de 7 à 7½ cents.

Groceries—L'approvisionnement dans le marché à beaucoup diminué, la demande est active, et les prix augmentent.

LOUISVILLE, 23 Octobre 1837.

Les affaires s'améliorent, et les transactions de la semaine dernière ont été considérables, bien que les prix soient les mêmes. La rivière a monté de 6 pouces à Cincinnati, mais elle est à peu près ici dans le même état.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—Il y a eu bien peu de transactions dans ces deux articles, et les prix sont les mêmes.

JAMBON.—Cet article est calme, et les prix n'ont éprouvé aucun changement matériel depuis notre dernier.

GROCERIES—Les nouvelles que nous avons reçues de l'ouragan de la Nouvelle-Orléans, ont causé une hausse dans le prix du sucre. Ventes de 6 à 7. Sucre courant se vend présentement à 7c. Vente de café de la Havane en forts lots à 12½c, à 4 mois, et en petits lots à 13½c, bonnes demandes.

FARINE.—Cet article vaut $5 50 en lots. Les transactions sont peu conséquentes.

TABAC.—Les prix sont les mêmes que ceux de la semaine dernière. La demande s'est améliorée.

WHISKEY.—Cet article est en demande. Il s'est vendu la semaine passée à 32½c.; il arrive lentement.

HAVRE, 19 septembre.

Ventes ce jour—1936 balles coton Louisiane 93 à 105 f.; Georgie 93 à 97; Mobile à 101.

Café—117 sacs Hayti à 58¼; 210 do à 60.

Indigo—6 caisses 11f 25 à 11f 60. Potasse—110 barils potasse américaine à 40, 50 à 88 12; 100 do devant arriver, à 40f.

DERNIERES DATES:

New-York	oct	23	Liverpool	sept	25
Boston	oct	22	Londres	sept	23
Philadelphie	oct	24	Havre	sept	19
Baltimore	oct	25	Paris	sept	21
Charleston	oct	26	Bordeaux	sept	13
Washington	oct	24	Madrid	sept	15
Mexico	sept	12	Cadix	sept	1
Tampico	oct	12	Havane	oct	15
Vera-Cruz	sept	7	Houston [Texas]	oct	6

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Nestor, Moses, Liverpool. Bailey & Abbott
Brick Chieftain, Crowell, Tampa Bay, S. & J P Whitney
Goelette Vanda, Rench, Natchez. S & J P Whitney
Goelette Madwaska, Parker, Tampa Bay. S. & J P Whitney

Arrivés.

Bateau à vapeur United States, Hill, St. Louis, au capitaine.
Bateau à vapeur Saint Louis, de Saint Louis au capitaine.

Arrivés à la Barre:

Navire Normandie, Tyson, de New York, au capitaine.
Navire Empire, Baker, Philadelphie, parti le 7 octobre.

En Rivière, montant:

Brick Georges, Snow, de Thomastown, chargé de chaux.
Brick Comodore Tucker, Robinson, Thomastown, avec un chargement de chaux.
Brick Uzardo, Gilchrist, Thomastown, avec un chargement de chaux.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à Bordeaux, le 21 août, navire Anne Louise, Lubs.
Parti de New York, pour ce port, le 23 courant, navire Walter, Bonne.
Expédié à New York, pour ce port, le 23 oct. navire paquebot Louisville, Palmer.
Arrivé d'ici à New York, 28 oct. navire Saratoga, Shumway.
Expédié à Boston, le 21 octobre, pour ce port, nav. Ohio, Cutter.
Expédié à Bath pour ce port, 13 octobre, navire Constellation, Samson.
Parti de Bath pour ce port, 14 oct. navire Augusta, Jameson; 13, navire Legrange, Marshall.
Parti de Portland pour ce port, 19 court, nav. Jacob Pennell, Martin.

LISTE GENERALE des navires pour ce port et en route.

NEW YORK.
Navire Echo, Mallet, parti le 21 oct.
Navire Hilton, Barre,
Navire Isaac Hicks, Ingersoll,
Navire George Cabot, Williams, devant partir 17 oct.
Navire India, Snow,
Navire Cincinnati, Barstow,
Navire paquebot Louisville, Palmer. exp. le 23 oct.
Navire Walter Bowne, expédié le 23.
Navire Orleans, Sears, parti le 18 oct.
Navire St. Clair, exp. le 21 octobre.
Navire American, Manchester, exp. le 19 oct.
Barque William & Jane, Elwell,
Barque Ralph, Storm, parti le 5 oct.
Brick Hercules, Wise, parti le 14 oct.
Brick Columbus, Pierce, parti le 14 oct.

BOSTON.
Navire Ohio, Cutter, expédié le 21 oct.
Navire Carolina, Lemist, parti le 14 oct.
Navire Henry, Pierce, parti le 11 oct.
Navire Perdonnet, Ingersoll, parti le 1 oct.
Navire Unicorn, Rodman, devant partir le 19 oct.
Navire Tiger, Baker,
Navire Seaman, Stowes, expédié le 30 sept.

PHILADELPHIE.
Barque Ella Hand, Kurtz, expédié le 22 oct.

BATH.
Navire Constellation, Samson, expédié le 13 oct.
Navire Augusta, Jameson, parti le 13 oct.
Navire Lagrange, Marshall, parti le 13 oct.

PORTLAND.
Navire Jacob Pennel, Martin, parti le 19 oct.

BALTIMORE.
Navire Tamanend, Doriand, expédié le 15 oct.
Navire Empire, expédié le 6 oct.

NEWBURYPORT.
Navire Ion, Bray, expédié le 11 oct.

SAVANNAH.
Navire Birmingham, Drummond, expédié le 14 oct.
Navire Louisa, Nowell, expédié le 14 oct.

CHARLESTON.
Brick Chapman, Thompson, exp. le 21 oct.

LIVERPOOL.
Navire Orwell, Gow, parti le 12 sept.
Navire Tuttas, Russell, parti le 12 sept.
Navire Michigan, Sturges, parti le 18 sept.
Navire Caspian, Patten, parti 13 sept.
Navire Arab, Marshall, parti le 18 sept.
Navire Mareng, devant partir le 17 sept.
Navire Elizabeth,
Navire Dall, devant partir le 25 sept.
Navire Ruthelia,
Navire Eliza Warwick, Walch,
Navire Mozart, Walch, parti le 20 sept.
Navire Talahassee, Moony, parti le 4 sept.
Navire Edinburgh, Bristow, parti le 20 sept.
Navire David Canon, Broadfoot, parti le 20 sept.
Navire Jessore, en chargement le 25 sept.
Navire Saxon, en chargement le 25 sept.

HAVRE.
Navire Olympia, Gray, devant partir vers le 20 sept.
Navire Rubicon, Rogers, parti le 18 sept.
Navire Alexander Toussin, Seromine, 30 sept.
Navire Marengo, Larkin, devant partir le 25 sept.
Navire Lafayette, Toprant, parti le 18 sept.
Navire Glasgow, devant partir le 20.
Navire Salem, Sullivan, devant partir le 25.
Navire Oceanus, Prince, parti le 4 sept.
Navire Jane Rose, McIntosh, devant partir le 1 oct.
Navire Hilah, Hammond, devant partir le 10 oct.
Navire Bolivar, Pemberton, devant partir le 1er.
Navire Virginia, Sinclair, en charg. le 13 sept.

BORDEAUX.
Navire Vaillant, parti avant le 13 sept.
Navire Indus, Clément, parti le 16 sept.
Navire Talma, Dillingham, jour incertain.
Navire Louisiana, Thore, devant partir le 25 sept.
Navire Bordeaux Packet, devant partir le 20 sept.
Navire Comet, Marecy, devant partir le 20 sept.
Navire Moro Castle, parti avant le 13 sept.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle.-Orléans, le 26 Octobre 1837.
CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes pour une revue d'inspection le Dimanche 26 Novembre, à dix heures précises du matin.
Chaque commandant de compagnie devra remettre à l'inspecteur un contrôle exact du nombre effectif des hommes composant sa compagnie.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général J. B. PLAUCHE, commandant la Légion. D. AUGUSTIN, 31 oct Aide-de-Camp.

VOLTIGEURS D'ORLEANS—La compagnie prendra les armes dimanche prochain le 5 courant, à neuf heures précis du matin. Veste bleu, pantalon blanc—Rendez-vous au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine. 1er nov M. LEGEAI, fourrier.

CAZADORES DE ORLEANS
Atencion!!!
La compania se reunirá el miercoles primero de noviembre proximo, en el lugar acostumbrado, á las tres en punto de la tarde con armamento completo, casaca de paño, y pantalon blanco, con el objeto de marchar al cementerio catolico no. 2, á hacer los honores funebres á nuestros compañeros de armas difuntos, que allí reposan en paz. Esta acto militar y piadoso reclama por si mismo la mas completa asistencia y puntualidad, tanto por el recuerdo que excitan los que vinieron con nosotros y participaron de nuestra suerte y con nosotros vivieron, como por dar la voz de tributo á los que fueron sus compañeros; pues no hay para la conmemoración de los finados y en que el dia la ultimar mas que los otros debe escaltar sus primeros patrioticos y dejar un ejemplo qué á su vez honre su tumba.
Nueva Orleans 23 de octubre de 1837.
De orden del capitan.
25 oct Fco. A. GARCIA, sargto primero.

A LOUER—Le rez-de-chaussée du magasin, situé No. 38, rue du Camp, ainsi qu'un office, faisant face à la rue, dans la même maison. S'adresser sur les lieux, pour les prix et conditions. 1er. nov.

A LOUER—La fameuse distillerie située dans la rue de l'Union, entre les rues Moreau et Urquhart, connue sous le nom de Distillerie de Ponsot, elle est complètement fournie du nécessaire pour toute espèce de distillation et manufacture de sirops et toute prête à être mise en opération. On pourra la voir le matin, de l'entrée du jour jusqu'à huit heures et l'après midi, d'une jusqu'à trois heures. 1er nov—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable J. Bermudez, juge par int.—No. 9974—John Webb contre ses créanciers—La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. J. Lewis Esq. notaire public, vendredi le 1er. décembre 1837, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que A. M. Buchanan Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, N. Orléans, 31 oct. 1837.
1 nov—3 J. OLLIE—Dep. greff.

TRAITES SUR LONDRES—Directe, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co., 31 oct rue Toulouse, No. 52.

BLANC DE BALEINE—35 caisses blanc de baleine à vendre par SLOAN & BROTHERS, 31 oct No. 39, Nlle. Levée.

GRAISSE—40 barils graisse, première qualité à vendre par SLOAN & BROTHERS, 31 oct No. 39, Nlle. Levée.

CHAPEAUX—26 caisses chapeaux de soie, à vendre à bon marché pour clore une consignation, par GEORGE GREEN, 31 octobre No. 60, rue Camp.

BOIS DE CHAUFFAGE—Bois de frêne; do. de chêne; do pin pour steamboats et presses à coton; charbon de bois;
Planches de sapin du Nord,
Briques à feu; briques du lac,
Coquilles; sable blanc et gris,
Chaux du Nord—A vendre au bassin Carondelet, entre les rues des Marais et Villeré, au chantier de 31 oct C. GUESNARD.

LEGENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St. Louis, offrent à vendre, un assortiment d'épiceries etc., reçus par les derniers arrivages, savoir:
150 Livres grappes de raisins verts de Malaga.
100 Caisses raisins de Malaga.
350 Caisses vin rouge.
50 Caisses fromage de Goshen.
80 Sacs café de la nouvelle récolte.
100 Caisses absynthe suisse.
100 do kirsch.
75 Caisses cerises à l'eau-de-vie, marque de Bandin.
200 Milliers cigares de la Havane, différentes marques. 31 oct

CHARRETTES, drays et brouettes—4 charrettes, 2 drays, 1 do. en débarquement du navire Chester, en magasin, 15 charrettes légères, 30 brouettes, 10 barils huile de lin, à vendre par 30 oct C. BYRNE, 120 rue Tchoupitoulas.

Café et Restaurant du Commerce,
[CI-DEVANT RUE DE CHARTRES.]
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses habitués et le public en général qu'il a transporté son Restaurant au premier étage de la maison Seghers, rue St. Louis, en face de la Bourse de Cité, entre le Passage et la rue Royale.
Le soussigné ayant pris cette maison entière, a installé le rez de chaussée en un Café à la parisienne. Le premier étage forme le Restaurant, et au second sont placés six beaux billards.
On trouvera dans cet établissement un choix de vins et de liqueurs de première qualité. La cuisine, étant confiée à un artiste du premier ordre, ne peut manquer de satisfaire les amateurs de bonne chère.
Dîners à la carte ou par abonnement au mois ou à l'année. Cabinets particuliers pour sociétés.
On prend comme apprentis, pour la cuisine et le service, des domestiques particuliers.
28 oct—3 MICHEL DOUAIS.

Banque d'Etat de la Louisiane,
Nlle. Orléans, 25 oct. 1837.
UNE nomination sera faite samedi, 4 novembre prochain, d'un caissier au bureau de cette banque à St. Martinville, en remplacement de Joseph A. Duchézel, décédé.
27 oct RICHARD RELF, caissier.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Etoile", à vendre par 27 oct KENNEDY, DUREL & Co. 52 Toulouse.

AVIS AU PUBLIC, AUX NEGOCIANTS ET AUX CAPITAINES DE NAVIRES.
LES gardiens du port pensent qu'il sera nécessaire à tous ceux qu'il y trouvent concernés, ont établi les arrangements suivants, qui seront mis en opération le 1er de novembre prochain, savoir: le bureau sera placé, rue de la Levée entre les rues St. Louis et Toulouse, audessus du magasin de Messrs. Zacharie & Brother, où sera suspendue une ardoise. Une ardoise sera également suspendue à la maison de Messrs. Fogg & Belocki, onzième maison, entre les deux marchés; une autre sera aussi suspendue au magasin de F. Sauton, No. 42, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et Espagne; une autre au magasin de Messrs. Emmons & Green, No. 122 Nouvelle Levée, entre les rues St. Joseph et Marché, où les capitaines de navires placés dans les environs de chacune de ces enseignes, sont invités à s'adresser pour un inspecteur; un gardien du port se trouvera présent aux endroits susmentionnés.
N. B. Pour toute inspection générale, les demandes devront être faites au bureau. 16 oct—15

AVIS—Une assemblée d'actionnaires du navire à vapeur Cuba, aura lieu mercredi 1er. novembre prochain, au bureau de la compagnie d'Assurance [illegible] JOHN [illegible] 26 août

[illegible]

R. A. PORTER, Dentiste, No 125, rue du Canal—Après beaucoup de peines et d'expériences, a réussi à fabriquer des dents incorruptibles, qui par leur ressemblance aux dents naturelles, peuvent tromper l'œil le plus scrutateur.
Il posera quelque nombre de dents qu'on puisse désirer depuis une jusqu'à un ratelier complet, d'après une méthode perfectionnée, qui ne laisse aucune gêne—toutes ses opérations étant faites d'après les principes scientifiques les plus modernes, sont invariablement garanties.
Le docteur Porter a quelques échantillons de son travail, qu'il se fera un plaisir de montrer à ceux qui désireraient les voir. 30 oc

150 Sacs poivre noir, en magasin et à vendre par 30 oct. QUARLES & Co.

40 BOUCAUTS SUCRE première qualité, en magasin à vendre par A. LEBLANC, 23 oct 20, rue Toulouse.

TIGES DE BOTTES et Remontages à vendre en détail, à des prix modérés, pour finir, Ensuite, reçu par les derniers arrivages, une caisse contenant à peu près 250 paires de tiges de bottes: 200 paires avant-pieds—à vendre à des prix raisonnables au magasin bien connu de chapeaux français, rue des Ursulines No. 55, par 30 oct—3 A. E. WOENIGER.

AUGUSTE F. GUERNU, Armurier nouvellement arrivé en cette ville, a l'honneur d'offrir ses services aux habitans de la Nlle. Orléans et de la campagne pour toute espèce d'ouvrages dans sa partie, soit dans le neuf ou dans le raccommodage. Ayant travaillé dans les meilleurs ateliers de Paris et autres grandes villes de France, il se flatte de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien l'employer. Il est établi rue Jefferson, No. 25. Il mettra dans l'exécution de son ouvrage zèle et ponctualité. 30 oct—4

PORC DESOSSE—50 barils porc désossé, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 30 oct 16, rue Poydras.

MAQUEREAUX—100 barils macquereaux no. 3; 50 du quart do no 2 à vendre par ROBERT H. WHITE, 30 oct 34, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE de New Bedford—400 caisses de grandeurs assorties, en débarquement du Mont Ion et à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. rue Poydras, No. 34

A LOUER—Un magasin et une partie suffisante pour une famille, de la maison de résidence no. 125 rue du Canal—S'adresser sur les lieux. 30 oct—a

A LOUER.
UNE Maison élégante et commode, située No. 157, rue du Canal; on peut en prendre possession de suite; s'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co. 28 oct—4 No. 34, rue Poydras.

A LOUER—Deux magasins d'entrepôt, spacieux, joignant la Banque du Commerce, un desquels se trouve sur la rue des Magasins, et l'autre sur la rue Natchez. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à 27 oct G. O. HALL, caissier.

A LOUER (Jusqu'au 20 Mars 1838.)
UNE belle Maison, située dans la rue Tchoupitoulas entre les rues Lacourse et Henderson. Cette maison est bâtie sur un lot sec et élevé, mesurant environ 64 pieds de face, sur 210 pieds de profondeur. Les dépendances, outre une citerne, une cuisine, chambres de domestique, contiennent une écurie pour un grand nombre de chevaux, remise, granges pour foin et maïs. Cette maison conviendrait parfaitement à une personne qui aurait beaucoup de vaches et de chevaux, car il est à portée des commerces de bois de chauffage et de charpente. S'adresser à 26 oct CHS. BYRNE, 128, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE OU A LOUER—Les nouvelles maisons, bien finies, avec cuisines etc. Situées sur le chemin du Bayou, près de la maison de Clark, s'adresser à S. HIGH. 21 oct—6 40, rue du Camp.

A LOUER.
A dater du premier Novembre 1837, un Magasin en briques, à 3 étages, situé sur la Levée entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, y ouvrant sur deux rues, s'adresser à A. PITOT, 21 oct à la Cour de Paroisse.

A LOUER.
Deux magasins d'entrepôt, situés rue Bienville, entre Royale et Bourbon; possession peut être donnée au 1er. novembre. S'adresser au No. 50, rue du Canal, au bureau de G. R. Stringer, ou à 20 oct J. M. KENNEDY.

ALEXANDER HART & FILS (ci-devant Vve Kokernot) reçoivent par les navires Wm. Henry, Ohio, Yazoo et Powhattan, un grand assortiment choisi de coutils pour matelats, flanelles, chaussettes de laine, article très supérieur, malles, &c. &c. qu'ils offrent à des crédits courts ou à bon marché pour argent comptant. Les soussignés invitent les personnes qui sont dans l'habitude d'acheter ces articles à venir les examiner chez eux et à comparer les prix. ALEXANDER HART & Fils, 25 oct—6 Encoignure Toulouse et Vieille Levée

AVIS—H. & W. ANDERSON (en conséquence de la petitesse de leur magasin actuel,) en prendront deux autres le 1er de novembre prochain, qui se trouvent situés rue Tchoupitoulas No. 86, et rue du Commerce No. 21, l'un des magasins maintenant occupé par Damarin & Co., où de continueront le même genre d'affaires sur une plus grande échelle. L'un des associés, maintenant en Europe, a fait des arrangements avec les fabricants des meilleures Eau-de-vie; et des principaux vignerons, arrangemens qui les mettront à même d'avoir tout ce qu'il y a de mieux en fait de ces articles, et épargneront aux acheteurs, les dépenses d'importations par la voie de New-York. Ils attendent tous les jours, un supplément de Whiskey irlandais et écossais, de la même qualité que celle qui a été si généralement appréciée l'année dernière. 3 oct—a

VIN DE SHERRY—20 pipes, 40 barriques, et 50 quarts do, vieux vin de Sherry pâle et brun de Gordon, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SHERRY PALE ET BRUN—100 caisses de la marque Gordon en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIEUX VIN DE MADERE—50 caisses vin Madère de choix, contenant chacune trois douzaines, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

FICELLES—Les soussignés en offrent à vendre à des prix modérés. H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

BIERRE ET PORTER—200 barriques porter de Londres; 150 do bierre écossaise, en débarquement et à vendre à bas prix par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE ET VIN—25 quarts barriques eau de vie, 120 quarts do, et 20 octaves vin de Madère de la Sicile, 40 quarts barriques vin d'Oporto, importé par le navire Créole, de Liverpool, et à vendre à des conditions avantageuses par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

VIN DE CANARI—100 quarts barriques vin de Canari, importation directe, à vendre à des conditions avantageuses par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—30 barriques eau de vie de Champagne, arrivées directement de Cognac, et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN D'OPORTO ET VIN BLANC—Les soussignés, offrent à vendre le chargement du navire Wm. Tell, qui consiste en vin d'Oporto en pipes, en barriques, et quarts de barriques, vin blanc de Lipari, en barriques et quarts do; vin blanc de Palermo, en barriques, et quarts do; vin blanc de Marseilles, en barriques, tous ces vins sont de qualité supérieure, et seront vendus au commerce à des conditions raisonnables. H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

LES soussignés ont en main et offrent à vendre quatre vingt mille yardes de coton à drape des manufactures de Jackson et Appleton, en pièces à grandes balles. WM. G. HEWES & Co. 20 sept No. 36, rue Poydras.

BILLETS des banques des Etats-Unis, du Kentucky, des Illinois, achetés par G. R. STRINGER, 25 oct No. 50, rue du Canal.

DEMANDE—[illegible]

POUR PORT GIBSON ET LITTLE ROCK. Le bateau à vapeur [illegible] capitaine [illegible], partira pour les endroits ci-dessus, vendredi 3 du courant. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 1er. nov 12, rue Poydras.

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula.
Le steamer ST LAWRENCE, capitaine Montgomery, partira du port Pontchartrain, Mercredi, 1er. novembre, après l'arrivée des chars de 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à HYDE & COMSTOCK. 31 oct No. 52, rue Camp.

Pour Louisville et Cincinnati—Le steamer LITTLE RED, capitaine Gomm..., prêt à recevoir sa cargaison partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à HYDE & COMSTOCK.
N. B.—Le Little Red prendra aussi du fret pour Randolph, Mills Point, Paduca et tous les ports sur l'Ohio. 27 oct

POUR LITTLE ROCK, ARKANSAS.
Le steamer paquebot régulier CINDERELLA, capitaine Stephenson, étant attendu et ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à GRIVOT & PAIGE, 12, rue Poydras.
Les dettes contractées par l'équipage, sans ordre écrit du capitaine ou du commis, ne seront pas payées. 26 oct.

POUR MANCHESTER (YAZOO), VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY & NATCHEZ.
Le steamer Bunker Hill, capitaine Brenham, reçoit sa cargaison et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue Poydras ou à HYDE & COMSTOCK, 24 oct 52, rue de Camp.

Pour Manchester (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney & Natchez
LE bateau à vapeur BAIL COLUMBIA, de marche supérieure, commandé par le capitaine J. M. Green, reçoit maintenant son fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK. 20 oct 52, rue du Camp

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
LE beau bateau à vapeur CEYLON, tirant peu d'eau commandé par le capitaine Hale, étant prêt à recevoir son chargement, partira dans le plus bref délai, pour les ports ci dessus et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à 18 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

Paquebot régulier, pour Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, Augusta, capitaine G W. Day, reçoit absolument du fret pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires, et partira sous peu—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à 9 oct HYDE & COMSTOCK, 52, rue du Camp.

Paquebot régulier pour Columbia, Princeton, le lac Providence, le lac Bolivar et Vicksburg.
Le bateau à vapeur supérieur SOUTHERNER, capitaine Carey, est attendu à chaque instant et sera expédié pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à 9 oct HYDE & COMSTOCK, 52 rue du Camp

POUR BRAZORIA & MARION TEXAS.
La goëlette fine voilière J. W. CALDWELL, capitaine B. Noyes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret, ou passage s'adresser au capitaine à bord près du Ferry ou à JOHN G. ROWLAND, 31 oct No. 47, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE
LE navire CHARLES, cap. Brewster, partira pour le Hâvre le 4 du mois prochain; sept passagers peuvent être commodément logés. S'adresser à bord ou à R. GRONING & Co 31 oct

A FRETER.
LE brick BOY, No. A 1, tirant peu d'eau, peut prendre la valeur de 250 boucauts; ce brick est prêt à recevoir son chargement. S'adresser à BAILEY & ABBOTT. 31 oct No. 14, rue Bienville.

POUR LA HAVANE.
La goëlette espagnole ULYSSE, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Maritany, est prête à recevoir son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à 30 oct CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE.
La polacre espagnole MULATA, doublée et chevillée en cuivre, est prête à recevoir son chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à 30 oct CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATAGORDA (Texas.)
LA goëlette paquebot, fine voilière FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, partira pour le port susdit, Mercredi prochain, 1er. Novembre. Pour l'équivalent de quelques barils de fret, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à 30 oct SAMUEL RIKER & Co, 36, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.
Le navire bien connu et fin voilier, VERPLANK, capitaine Wisner, partira dans le plus bref délai, pour le port susdit; il a une partie de son chargement engagé et allant à bord; pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 30 oct 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—La barque A. 1. FANNY, capitaine Crowell, reçoit son chargement à la presse à coton d'Orléans et partira très incessamment. Pour fret, s'adresser à bord ou à GEO. GREEN, 29 oct 60, rue du Camp.
N. B. Ce batiment ne tire que 14 pieds d'eau, chargé en plein.

Pour le Havre—Le navire ALCAROLINE, capitaine Legrain, peut recevoir encore 240 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à R A LEFEBVRE ou à 27 oct LEVI H GALE, 93 rue de la Commune

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la Cathédrale ou à JOHN CROSBY, 25 oct 36, rue du Camp.

A FRETER.
LE navire A. I. PANTHEA, capitaine Delano, portant 1500 balles. Pour les conditions s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 25 oct 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.
LA barque OPHIR, de la marque A. 1, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Hugedom, partira le 30 du courant, ayant les 2/3 de son fret engagé et allant à bord. Pour le reste, ou pour passage, s'adresser à E. & J. ANDREWS, 24 oct No. 32, rue Gravier.

POUR NEW-YORK—Nouvelle ligne.
[Paquebot du 13 prochain.]
Le navire paquebot Kentucky, capitaine J. Bunker, ayant partie de sa cargaison engagée, partira positivement à la date précisée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FRANKLIN AMES & Co., 23 oct rue du Camp No. 55.

POUR LE HAVRE.
LE navire CHARLES, numéroté A. I. commandé par le capitaine Brewster, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour le reste du fret s'adresser à 21 oct R. GRONING.

POUR LIVERPOOL.
LE navire ALBREE, capitaine Balls, partira sous peu, et peut prendre 150 balles de coton. S'adresser à GEORGE GREEN, 19 oct 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire américain NESTOR, No. A. 1. commandé par le capitaine Moses, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles de coton, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 18 oct 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.
Le brick de première classe GRAND TURK, commandé par le capitaine Varnus, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles de coton, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 18 oct 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.
La barque Hebrew, numérotée A. 1., capitaine Burnett, demande 300 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à 21 oct R. GRONING & Co.

ON DEMANDE
Un bâtiment du port de 650 à 700 barils, dont la destination sera pour l'un des ports du Mexique. Il sera promptement expédié. S'adresser à J. ROBERT & Co. 11 oct rue Bienville No. 47

LE DOCTEUR ROUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

Bureau du Trésorier de la Municipalité No 3.
Nouvelle-Orléans, le 21 Oct. 1837.
AVIS.—En vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. 3, dans sa séance du 18 du courant; Avis est donné aux personnes qui n'ont pas payé les taxes de 1836, sur leurs propriétés et leurs esclaves, qu'il leur est accordé quinze jours, à partir de la publication de cet avis, pour faire connaître les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dites taxes ne seraient pas payées, et que passé ce délai tous ceux qui n'auraient pas expliqué leurs objections, seront immédiatement poursuivis judiciairement.
21 oct E. SOMMEREAU, trésorier.

BILLETS DE L'ILLINOIS—En sommes convenables aux acheteurs, à vendre par ROBINSON & Co. 45 rue du Camp. 20 oct

ROBERT SINCLAIR Senr. Pépiniériste, (A Clairmont, près Baltimore, Md.)
L'ETABLISSEMENT du soussigné embrasse près de trente acres de terre, bien plantés d'une collection de premier choix des plus belles variétés d'arbres du pays et des contrées étrangères.
On y trouve poiriers, pêchers, pruniers, pommiers, cerisiers, abricotiers, cognassiers, vignes, noisetiers, groseilliers rouges, blancs, à maquereau, framboisiers, fraisiers, noyers anglais, arbres d'ornemens, y compris ceux qui conservent leur feuillage pendant l'hiver, arbustes, rosiers de toutes les espèces; tous les arbres sont déjà de haute taille, surtout les pêchers et les pommiers.
Aussi—30,000 Morus Multicaulis ou Muriers de Chine à grandes feuilles, avec de fortes racines de 2 à 7 pieds de haut, à des prix modérés, selon l'âge et la taille.
60,000 Boutures des dits muriers, de belle fait.
20,000 pieds muriers blancs d'Italie, de deux ans.
[illegible]
ROBERT SINCLAIR Senr.

Ventes à l'Encan.

PAR JONAS ROBSON.
IL sera vendu à l'encan, 3me jour du mois de novembre courant, à 10 heures du matin, vis à vis de l'hôtel des assurances, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et au profit de l'assureur du navire Edward Bonnaffé; une Chaloupe, une grande Yole, une quantité de Voiles, Vergues etc., une quantité de Poulies, une petite Ancre, un reste de Haus..., des Tonneaux, quantité d'Agrès et de Cordages, une Ancre, une paire de Bossoirs, une Voile, une Ancre avec sa Chaîne, pesant 1300 livres, et une Ancre de 65 brasses, un paquet d'Epissoirs, Voile de hune, Agrès de petit hunier, quatre fortes Poulies, 25 Brasses, une Chaîne de 80 brasses, une paire d'épissoirs, une quantité de grandes Vergues, deux Chaînes de soubarbe, etc., une Ancre et Chaîne, l'ancre plus 1400 livres, et la chaîne 75 brasses d'un pouce un quart d'épaisseur. De plus à la Bourse de l'Arcade, à midi, les débris du navire Edward Bonnaffé, tel qu'il se trouve maintenant à la pointe de la terre. Il se trouve à bord 1769 saumons Plomb plus ou moins, et une quantité de Tabac. Les chargeurs du navire Edward Bonnaffé sont priés de se rendre avant l'heure de la vente, dans le cas de non-réclamation, les marchandises seront vendues pour le compte et risques de qui il appartiendra. 1 nov—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
VENDREDI 3 du courant, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse no. 50
8 balles couvertures pour lits,
2 caisses schâls de laine et unis,
1 balle schâls.
Le tout de qualité supérieure et venant de débarquer.
PLUS:
Un grand assortiment de marchandises sèches américaines, anglaises et françaises, consistant en indiennes de goût, mouchoirs, draps français, ditto anglais, casimir ditto, couvertures 3 points françaises, cuvré 5/4 et 6/4 anglais, étoffe pour pantalons; coton écru 3/4 et autres, ditto blanc, bas de coton blanc, de bleu, chapeaux français en soie. &c.
Conditions à la vente. 1er nov

PAR DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu, le Vendredi, 10 novembre prochain, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse, en date du 28 octobre courant, rue de la Nouvelle Levée entre les rues de la Commune et Gravier, 150 Sacs Café dépendant de la succession de feu Pierre Lafaye.
Conditions—jusqu'à $500 comptant, de $500 à $800 60 jours, et au dessus de $800 quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire.
NOTA. Rien ne sera livré avant que les conditions de la vente soient remplies. 31 oct—10

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MERCREDI 8 de novembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis,
23 Lots de terre, la plupart très avantageusement situés, conformément aux plans dressés par J. Pilié et exposés à ladite Bourse, savoir:
Dans le faubourg Franklin;
Un lot, rue Marigny, entre les rues Urquhar et Girod, 30 pieds sur 110 pieds.
Quatre lots, rue d'Espagne, entre les rues Urquhart et Girod, ayant chacun 30 pieds de face sur 117 de profondeur.
Dans le faubourg Washington:
Trois lots, ayant chacun 31 pieds 8 pouces de face à la promenade des Bons Enfans, sur 112 pieds de profondeur, dont un forme encoignure avec la rue de l'Indépendance.
4 lots, ayant chacun 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance sur 95 pieds de profondeur, dont un fait encoignure avec la rue Moralès.
11 lots, ayant chacun 31 pieds de face à la rue du Congrès, sur 95 pieds de profondeur; le No. 1 formant encoignure avec la rue St. Avid et le No. 11 faisant encoignure avec la rue Prosper.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets porteront en cas de non paiement un intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que cela autorise à en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés par L. T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 oc

PAR FERNANDEZ & WHITING.
MERCREDI prochain, 1er novembre, à 11 heures du matin, il sera vendu au No. 6, dans les bâtisses des constructions [Builders row] rue Tchoupitoulas au-dessus de la rue Delord, une quantité de meubles, comme bois de lits, matelas, tapis, bureaux, chaises, tables, pendules, ustensiles de cuisine &c.
Conditions comptant. 31 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI, prochain, 5 de novembre, à la Bourse, à midi, il sera vendu un mulâtre, âgé de plus de 30 ans, dans ce pays depuis 1830 et parlant un peu le français, cet esclave est bon domestique, bon cocher, et excellent drayman, garanti de tous les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—6 et 12 mois de crédit en billet endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez W. J. Lewis, notaire.
P. S. En payant comptant, on escomptera les billets à raison de dix pour cent. 31 oct

SUCCESSION DE J. BURCH.
PAR J. LEVY.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté du 20 octobre 1837, il sera vendu à l'encan, Samedi, le 4me jour du mois de novembre, à 11 heures, au No. 53, rue des Magasins, toutes les marchandises consistant en bijouteries et, et, de Lusse.—Conditions comptant. 24 oct—11

PAR JOS. LECARPENTIER.
Vente des Objets de la Succession Louis Ribes.
IL sera vendu vendredi, 3 novembre 1837, à 10 heures précises du matin, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, en date du 14 octobre 1837:
Le magasin de comestibles situé au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues des Français et des Bons Enfans, consistant en:
Vins, liqueurs, fruits à l'eau de vie, cigarres assortis et divers autres articles détaillés dans l'inventaire dont on peut prendre connaissance au bureau d'encan. Ledit magasin sera vendu en bloc.
Aussi, les meubles et effets du défunt. Conditions—comptant. 24 oct—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Bateau-a-Vapeur Merchant.
MERCREDI, 1er. Novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le navire, la machine, les apparaux et accessoires du bateau-à-vapeur Merchant, tel qu'il se trouve échoué au lac Pontchartrain, à la jonction du chemin à coulisses et du lac.
Ce bateau est si bien et si favorablement connu, qu'il n'est pas nécessaire d'en donner la description. Il a été construit à Baltimore, en 1835, des meilleurs matériaux; il est du port de 305 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant des bouilloires en cuivre, une machine à haute pression, sur le modèle la plus moderne et la plus approuvée, construit par Watchman & Pratt.
Sa machine est en bon ordre, sa coque a été doublée en cuivre le printemps dernier, et le bateau est complètement équipé sous tous les rapports, comme on le verra aisément en se référant à l'inventaire déposé au bureau de l'Assurance des Merchants.
Conditions de la vente:—Un tiers payable à 4 mois, un tiers à 8 mois, un tiers à 12 mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et sécurisés par hypothèque sur le bateau, avec la condition que dans le cas où le bateau serait enlevé, ou dans le cas où la machine et les chaudières, ou l'une ou l'autre seraient transférés à bord de quelqu'autre bateau, il sera effectué une assurance sur le dit bateau, la machine et tout l'appareil à vapeur et les polices d'assurance remises au vendeur, comme garantie additionnelle. 19 oct

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, le vendredi 3 de novembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis:—
25 esclaves de prix, appartenant au moulin à scie situé au faubourg Livaudais, et parmi lesquels il y a des scieurs, ingénieurs, chauffeurs, charretiers, bucherons &c.
Ces esclaves ne sont vendus que pour régler divers intérêts dans l'établissement ci-dessus mentionné, lequel a été détruit par le feu.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois, en billets divisés par coupons à la convenance des vendeurs, endossés à leur satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront un intérêt de 10 pour cent par an, et ce, comme clause pénale seulement.
N. B. Les propriétaires se réservent le droit de refuser tout billet qu'ils ne considéreront pas bons, sans donner aucune raison de ce refus. 11 oct—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Vente par demande de Syndics.
LUNDI, 6 novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 Octobre 1837, et sous la direction du syndic, la propriété suivante abandonnée par Antoine Gutierez à ses créanciers.
Le beau brick nommé Ringleader, avec ses agrès et apparaux complets. Il jauge près de 100 tonneaux, n'a que deux ans, est pourvu de tout le nécessaire et peut être envoyé en mer après 12 heures de notice.
L'esclave Nancy, âgée d'environ 30 ans, habituée à colporter dans les rues.
Conditions: pour le brick Ringleader, un tiers comptant et la balance à 2 et 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Pour l'esclave, 6 mois de crédit pour un billet endossé et portant hypothèque. 6 oct.

SUCCESSION DE JOHN WOOD.
TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu John Wood, sont requises de payer ce qu'elles doivent, et celles ayant quelques réclamations de les présenter à CHAR. A. LABUZAN. 24 oct—1m Curateur, à la banque des Négociants.

A VENDRE—30 arpents de cannes, à prendre sur les lieux, dans la paroisse Plaquemines. S'adresser à l'endroit, ou vis-à-vis l'habitation Dufau, à J. B. DESDUNES fils, 23 oct—15 faubourg Marigny.

VENTE AU RABAIS.
SI les réparations de la Levée de l'habitation ci-devant Duquin mentionnées dans l'avis qui a été donné aux propriétaires de la susdite habitation en date du 30 septembre dernier, ne sont pas commencées d'ici au premier novembre prochain, elles seront adjugées au rabais le dit jour à onze heures du matin sur les lieux pour le compte des propriétaires.
Paroisse de Jefferson le 21 oct. 1837.
23 oct—9 R. BEAUVAIS, syndic.

PERDU—Deux billets, l'un daté du 3 octobre, 1837, payable à quatre mois de date, tiré par Samuel Locke & Co. de la somme de $633 67, l'autre daté du 2 octobre 1837, payable à quatre vingt dix jours, souscrit par Joseph Morrison, de la somme de $155 37; tous deux en faveur du soussigné et endossés par Jacob Barker, ou qualité de mon fondé de pouvoirs. Le paiement de ces billets ayant été arrêté ils ne peuvent être d'aucune valeur. La personne qui les a trouvés obligera le soussigné en les laissant au No 17, rue du Camp.
24 oct—10 ANDREW S. BARKER.

A VENDRE.—La nègre nommé David, âgé d'environ 25 ans, domestique de maison. S'adresser à Carrière et Willes, passage de la Bourse. 19 sept—1m.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis que la société qui existait entre lui et le sieur Rufino Fernandez, sous la raison de V. A. Michot & Co. sera dissoute à dater du 26 Octobre 1837.
V. A. Michot continuera seul le même genre d'affaires à son ancien établissement, rue Ste. Anne entre Royale et Condé, où l'on trouvera toujours un assortiment complet de Carcasses, Corbillards, Catafalques, de toute qualité.
Il prie les personnes qui voudront lui accorder leur confiance de vouloir bien s'adresser directement à son établissement, et non au bureau de la fabrique de l'Eglise St. Louis, ou que les commandes qui lui seront faites par cette voie, sans dénomination portions [illegible]
V. A. MICHOT.

C[illegible]—200,000 cigares de la Havane, à vendre J. E. SOMNER, 24, rue du Camp.

[illegible]IS.—500 sacs en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 38, Vieille-Levée.